

que je la lise maintenant, car elle exprime précisément ce que je crois être important.

Monsieur le premier ministre,

Comme vous le savez, je vous ai écrit à titre personnel, depuis 2 ou 3 ans, au sujet du besoin pressant d'instituer un comité parlementaire spécial, où tous les partis seraient représentés, qui serait chargé d'étudier les questions constitutionnelles qui nous préoccupent à la lumière de la crise que subit l'unité canadienne.

Vos réponses traduisaient essentiellement votre approbation, mais vous estimiez qu'il n'était pas temps encore de former un tel comité. Vous avez confirmé ce point de vue en réponse aux questions que d'autres députés et moi-même vous avons posées à la Chambre.

Encouragé par vos propos à l'émission télévisée *Twenty Million Questions* du 27 septembre, je me permets de soulever la question de nouveau et d'insister sur le point qu'aujourd'hui il est aussi opportun qu'urgent d'instituer ce comité. Le moment est venu d'amorcer la recherche d'un accord entre les représentants élus de tous les partis et de chaque région quant aux grandes lignes d'une politique fédérale apte à satisfaire aux réclamations instantes des partisans d'une constitution modifiée.

Au cours de la conversation, vous avez dit que la crise que subit actuellement l'unité nationale menace l'existence même du Canada et vous avez exhorté les partis politiques à s'unir quant aux objectifs fondamentaux afin de faire front à la crise en commun, pour préserver l'unité nationale.

C'est là un objectif fort louable, je dirais même extrêmement important, mais comment l'atteindre sinon en faisant étudier à fond tous les problèmes qui se posent, par les représentants de tous les partis? Un comité composé de parlementaires de tous les partis serait le meilleur moyen de s'entendre sur les points litigieux fondamentaux, et peut-être même de s'entendre au sujet des changements qui s'imposent pour contenter le Canada français, sans toutefois affaiblir le régime fédéral.

Je suis persuadé que vous pourriez compter sur pareil comité pour trouver un moyen impartial de liquider cette question d'importance vitale pour l'avenir du Canada.

Je sais que vous considérez nécessaire que votre gouvernement indique d'abord la méthode qu'il veut adopter, et que pour ce faire il doit attendre les recommandations des conseillers nommés spécialement au sein du ministère de la Justice.

Permettez-moi de signaler qu'il n'y a pas de temps à perdre. Dans un article de Claude Ryan, admirablement écrit pour *Le Devoir* du 26 septembre dernier, intitulé «Les conditions d'une solution fédérale acceptable et durable» et dans lequel il se sert de l'expression anglaise: «*Time is of the essence*», il dit qu'il n'y a plus un moment à perdre.

Il ajoute: Il ne paraît pas excessif d'affirmer qu'il ne reste probablement plus que quelques années, deux, trois ou quatre au plus, pour trouver les éléments essentiels d'une solution modérée au problème canadien.

Monsieur le président, le Parlement et les membres de tous les partis ont un rôle à jouer pour trouver ces éléments essentiels d'une solution modérée qui s'imposera, d'après le calcul de M. Ryan, d'ici deux, trois, ou quatre ans au plus.

[M. Brewin.]

Voici la suite du texte de ma lettre au premier ministre:

Dernièrement, vous avez proposé de discuter en novembre d'une déclaration constitutionnelle des droits avec les premiers ministres provinciaux. Cette proposition devrait être discutée d'abord avec la Chambre des communes si vous êtes vraiment sérieux lorsque vous parlez d'envisager sans sectarisme les problèmes constitutionnels à l'échelon fédéral.

J'ai insisté pour que cette proposition soit discutée d'abord à la Chambre des communes si le premier ministre était vraiment sérieux lorsqu'il parlait d'envisager sans sectarisme les problèmes constitutionnels à l'échelon fédéral. Je m'abstiendrai de lire le reste de la lettre, mais les députés verront qu'elle exprime ce que je m'efforce de dire à la Chambre, au premier ministre, au ministre de la Justice et à ses collègues: c'est certes le moment de donner à tous les représentants élus de toutes les régions du Canada l'occasion de s'attaquer à ces problèmes et si possible, ce que je crois, d'en arriver, à l'échelon fédéral, à un point de vue unanime. Il semble absolument ridicule que les premiers ministres provinciaux convoquent des conférences, que les provinces, les partis politiques et une province clé du Canada présentent des revendications, alors que notre Parlement ne dispose d'aucun moyen de s'attaquer au problème pour le régler.

Je ferai observer au ministre de la Justice en terminant que malgré ses autres importantes responsabilités, dont l'administration de la justice, il est absolument indispensable pour l'avenir du Canada que l'on donne aux représentants élus la chance d'examiner ce problème. Ces derniers, j'en suis sûr, le feront de façon non partisane afin que nous puissions contribuer, non comme parti ou groupe de partis, à la solution des problèmes qui, a dit le premier ministre, menacent l'existence même du Canada. Quelle est votre position, monsieur le ministre? J'espère qu'il convient avec le premier ministre que même si le temps n'est pas tout à fait arrivé—peut-être devrions-nous attendre qu'ait eu lieu la conférence, en Ontario—le Parlement devra, de fait prochainement, s'occuper de cette question. Sinon, la Confédération même serait menacée car les représentants qu'on élirait n'auraient aucune chance de contribuer à la solution de ces graves problèmes.

M. Macquarrie: Monsieur le président, il y a longtemps que je n'ai assisté à l'étude des crédits du ministère de la Justice sans dire un mot. Ce soir, mon temps de parole est limité, mon intérêt est grand et mes craintes sont nombreuses. Pour commencer, j'aimerais